

## Augmentation de capital annoncée

### **SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs, Zone Industrielle Charguia II –2035– Ariana

La Société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2010 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **21 867 125 dinars** à **23 855 025 dinars**, et ce, par l'incorporation de réserves pour un montant de **1 987 900 dinars** et l'émission de **79 516 actions nouvelles gratuites** de nominal 25 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à partir du **6 septembre 2010** à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour onze (11) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

La société Air Liquide Tunisie procédera à l'acquisition et l'annulation de 9 droits d'attribution, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

#### **Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1<sup>er</sup> janvier 2010**.

#### **Cotation en Bourse :**

Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **6 septembre 2010**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **6 septembre 2010** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **6 septembre 2010**.

#### **Prise en charge par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **6 septembre 2010**.